



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-440

PUBLIÉ LE 13 JUIN 2022

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

75-2022-06-10-00010 - Arrêté 2200053 du 10 juin 2022^{??} fixant, dans le ressort de la zone de défense et de sécurité de Paris, la liste des examinateurs qualifiés^{??} chargés de la notation de l'épreuve orale de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien^{??} de police technique et scientifique de la police nationale, pour la session 2022 (2 pages)

Page 3

75-2022-06-10-00011 - Arrêté n° 2200053 fixant, dans le ressort de la zone de défense et de sécurité de Paris, la liste des examinateurs qualifiés chargés de la notation de l'épreuve orale de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien de police technique et scientifique de la police nationale, pour la session 2022 (2 pages)

Page 6

Préfecture de Police

75-2022-06-10-00010

Arrêté 2200053 du 10 juin 2022

fixant, dans le ressort de la zone de défense et
de sécurité de Paris, la liste des examinateurs
qualifiés

chargés de la notation de l'épreuve orale de
l'examen professionnel pour l'accès au grade de
technicien

de police technique et scientifique de la police
nationale, pour la session 2022

Arrêté 2200053 du 10 juin 2022

fixant, dans le ressort de la zone de défense et de sécurité de Paris, la liste des examinateurs qualifiés chargés de la notation de l'épreuve orale de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien de police technique et scientifique de la police nationale, pour la session 2022.

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatifs aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 modifié relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2016-1677 du 5 décembre 2016 portant statut particulier du corps des techniciens de police technique et scientifique de la police nationale ;

Vu le décret n° 2022-197 du 17 février 2022 relatif aux modalités de recrutement dans les corps de police technique et scientifique de la police nationale ;

Vu l'arrêté du 27 août 2010 modifié portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps techniques et scientifiques de la police nationale ;

Vu l'arrêté du 6 mars 2014 portant organisation des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2022 fixant les règles d'organisation générale et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien de police technique et scientifique du corps des techniciens de police technique et scientifique de la police nationale ;

Vu l'arrêté du 22 avril 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de technicien de police technique et scientifique de la police nationale et fixant le nombre de postes ;

Vu l'arrêté du 30 mai 2022 fixant la composition de jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien de police technique et scientifique de la police nationale, session 2022 ;

Sur proposition du Préfet, secrétaire général pour l'administration ;

A R R E T E :

Article 1er

En application de l'article 9 de l'arrêté du 23 mars 2022 susvisé, la liste des examinateurs qualifiés chargés de la notation de l'épreuve orale de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien de police technique et scientifique de la police nationale est fixée comme suit :

SERVICE NATIONAL DE POLICE SCIENTIFIQUE

Monsieur CHANTREL Yann, technicien en chef de police technique et scientifique,

Madame D'ORCHYMONT Céline, technicienne principale de police technique et scientifique,

Madame BOITELLE Véronique, technicienne en chef de police technique et scientifique, suppléante.

DIRECTION CENTRALE DE LA POLICE JUDICIAIRE

Madame BERNES Yvette, ingénieure de police technique et scientifique,

Madame SAUNIER Katiana, ingénieure de police technique et scientifique.

DIRECTION CENTRALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Madame HETRU Cécile, secrétaire administrative.

PRÉFECTURE DE POLICE

Madame MARCHAND Anne-Laure, ingénieure de police technique et scientifique,

Madame BELLA Fouzia, technicienne en chef de police technique et scientifique, suppléante.

Article 2

Le préfet, secrétaire général pour l'administration et la directrice des ressources humaines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet de Police et par délégation
L'Adjointe à la sous-directrice des personnels
Myriam LEHEILLEIX

Préfecture de Police

75-2022-06-10-00011

Arrêté n° 2200053 fixant, dans le ressort de la zone de défense et de sécurité de Paris, la liste des examinateurs qualifiés chargés de la notation de l'épreuve orale de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien de police technique et scientifique de la police nationale, pour la session 2022

Arrêté 2200053 du 10 juin 2022

fixant, dans le ressort de la zone de défense et de sécurité de Paris, la liste des examinateurs qualifiés chargés de la notation de l'épreuve orale de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien de police technique et scientifique de la police nationale, pour la session 2022.

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatifs aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 modifié relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2016-1677 du 5 décembre 2016 portant statut particulier du corps des techniciens de police technique et scientifique de la police nationale ;

Vu le décret n° 2022-197 du 17 février 2022 relatif aux modalités de recrutement dans les corps de police technique et scientifique de la police nationale ;

Vu l'arrêté du 27 août 2010 modifié portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps techniques et scientifiques de la police nationale ;

Vu l'arrêté du 6 mars 2014 portant organisation des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2022 fixant les règles d'organisation générale et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien de police technique et scientifique du corps des techniciens de police technique et scientifique de la police nationale ;

Vu l'arrêté du 22 avril 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de technicien de police technique et scientifique de la police nationale et fixant le nombre de postes ;

Vu l'arrêté du 30 mai 2022 fixant la composition de jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien de police technique et scientifique de la police nationale, session 2022 ;

Sur proposition du Préfet, secrétaire général pour l'administration ;

ARRETE :

Article 1er

En application de l'article 9 de l'arrêté du 23 mars 2022 susvisé, la liste des examinateurs qualifiés chargés de la notation de l'épreuve orale de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien de police technique et scientifique de la police nationale est fixée comme suit :

SERVICE NATIONAL DE POLICE SCIENTIFIQUE

Monsieur CHANTREL Yann, technicien en chef de police technique et scientifique,

Madame D'ORCHYMONT Céline, technicienne principale de police technique et scientifique,

Madame BOITELLE Véronique, technicienne en chef de police technique et scientifique, suppléante.

DIRECTION CENTRALE DE LA POLICE JUDICIAIRE

Madame BERNES Yvette, ingénieure de police technique et scientifique,

Madame SAUNIER Katiana, ingénieure de police technique et scientifique.

DIRECTION CENTRALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Madame HETRU Cécile, secrétaire administrative.

PRÉFECTURE DE POLICE

Madame MARCHAND Anne-Laure, ingénieure de police technique et scientifique,

Madame BELLA Fouzia, technicienne en chef de police technique et scientifique, suppléante.

Article 2

Le préfet, secrétaire général pour l'administration et la directrice des ressources humaines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet de Police et par délégation
L'Adjointe à la sous-directrice des personnels
Myriam LEHEILLEIX